



--- Limite de secteur

Zone urbaine

- Ua**
- Ub** Secteur d'extension périphérique à vocation principale d'habitat
- Ue** Secteur à vocation économique
- Uf** Secteur à vocation d'équipement public ou collectif

Zone à urbaniser

- AUb** Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat
- AUe** Zone à urbaniser à vocation principale économique
- 1AU...** Zone ouverte à l'urbanisation
- 2AU...** Zone fermée à l'urbanisation (nécessite d'une modification ou une révision pour ouvrir la zone à l'urbanisation)

Zone agricole

- A** Zone à vocation agricole
Anc : Sous-secteur où la construction de bâtiments agricoles est interdite

Zone naturelle

- N** Zone naturelle protégée
- Nh1** Secteur d'habitat isolé où la construction neuve de logement est autorisée
- Nh2** Secteur d'habitat isolé où seule est autorisée l'évolution du bâti existant
- Nhp** Secteur bâti isolé d'intérêt patrimonial
- Nl** Zone naturelle de loisirs
- Routes et chemins inscrits au PDIPR
- Marge de recul des constructions par rapport à la voie
- Zone de nuisances sonores
- Espaces boisés classés (L130-1 du code de l'urbanisme)
- Zone humide à préserver
- Site archéologique
- Secteur de la station d'épuration où la création de logement est interdite
- Emplacement réservé

Désignation	Bénéficiaire	Surface
1- Agrandissement du cimetière	Commune	5780 m ²
2- Création d'un accès à la zone 1AUb	Commune	580m ²
3- Aménagement d'un carrefour sur la RD771	Commune	3510m ²
4- Aménagement de la RD771	Conseil Général	24565m ²

